AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1114
FR0000120560-FS0645

5 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2019, complété par un courrier reçu le 5 juillet, la société Teleios Capital Partners LLC (Baarerstrasse 12, 6300 Zug, Suisse), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 750 857 actions NEOPOST S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOPOST S.A. sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.